

**RWE**

# **Projet éolien des Mille Vents**

## **Atelier de co-construction n°2**

3 juin 2021

PARTIE 3 du support

**Qu'est-ce qu'une mesure  
d'accompagnement ?**

**Que peut-on mettre en place  
sur le territoire ?**

# Les mesures d'accompagnement

Ces mesures visent à accompagner l'insertion du projet dans le territoire considéré. Elles apportent un **soutien financier à des actions identifiées** dans le cadre de plans de biodiversité et de sensibilisation du public à la protection de l'environnement.

Les caractéristiques de ces mesures :



Elles sont en lien avec le projet d'infrastructure et permettent de renforcer sa cohérence écologique et paysagère.



Elles sont limitées par un cadre légal, justifié par le projet : le renforcement d'une mesure de compensation.



Elles doivent provenir d'une concertation avec le territoire.

## Quelques exemples



### Favoriser la transition énergétique des territoires

- Rénovation des bâtiments communaux
- Equipement LED



### Amélioration du cadre de vie

- Enfouissement des lignes électriques
- Création de sentiers de randonnées
- Aménagement urbain



### Préservation de la biodiversité

- Plantations mellifères favorables aux insectes butineurs pollinisateurs
- Reforestation

# Les prochaines étapes

- **La lettre d'information n°8**, distribuée au mois de juin
- **La visite du parc éolien de Saint-Bonnet-de-Bellac** du samedi 17

juillet pour :



**Expérimenter la  
proximité avec des  
éoliennes**



**Partager le retour  
d'expérience d'acteurs  
locaux**

# CONTACTS

## RWE

Clément CHAZALNOEL  
Chef de projets RWE  
[clement.chazalnoel@rwe.com](mailto:clement.chazalnoel@rwe.com)  
0637071225

## mazars

Emilie PERRIN  
Cheffe de projets  
[emilie.perrin@mazars.fr](mailto:emilie.perrin@mazars.fr)  
06 26 32 51 25

Ophélie JOVELIN  
Consultante Concertation  
[ophelie.jovelin@mazars.fr](mailto:ophelie.jovelin@mazars.fr)  
07 61 58 56 91